

Pellegrino Vincenza (ed.), 2007, *Mediare tra chi e che cosa? Riflessioni di studiosi e operatori sanitari sull'incontro con il paziente migrante*, Edizioni Unicopli. Milano.

Rossi Michele, 2021, "Il sistema di accoglienza tra distruzione e riforme a pezzi: a che punto siamo?", in Il diritto d'asilo. Report 2021. Gli ostacoli verso un noi sempre più grande, Tau editrice: Todi (PG), pp. 219-44.

Sorgoni Barbara, 2019, "The Location of Truth: Bodies and Voices in the Italian Asylum System", in Polar. Political and Legal Anthropology Review, Vol. 42, n.1, pp. 161-76.

Williams Charlotte, 2014, "The catalysts. «Black professionals and the anti-racist movement», in Lavalette M., Penketh L. (eds.), Race, racism and social work: Contemporary issues and debates, Policy Press, Bristol, pp. 53-70.

[Retour à la table des matières](#)

Article

Médiation et gestion de la diversité en Belgique Entre pacification et émancipation

- Par Massimo BORTOLINI
Centre bruxellois d'action interculturelle

Vingt ans. Cela doit faire 20 ans, ou pas bien loin, que je ne m'étais pas lancé dans une recherche d'informations et de documents sur la médiation interculturelle en Belgique, ni n'avais écrit sur la question. Quand la demande m'a été faite de participer à ce numéro, je n'ai pas longtemps, ni vraiment hésité. Cela me rafraîchira la mémoire et mettra à jour ce que je sais, ou crois savoir, sur la question me suis-je dit.

Au fil des ans, je n'avais pas vu passer grand-chose sur la question. Cela ne signifiait pas que rien n'avait été écrit, simplement je n'avais pas vu passer grand-chose, en tout cas rien de neuf. Je me suis ainsi mis en recherche d'informations, de documents, de nouveautés sur la question. Cette recherche a fait long feu. Les références que je trouvais étaient anciennes, parfois très anciennes. Les mêmes noms. Les mêmes intitulés. Les mêmes thématiques et les mêmes questions. Rien n'avait donc changé au Royaume belge de la médiation ?

Je propose dans les quelques pages qui viennent de (re)dire dans quel contexte social les médiations font leur apparition (publique) en Belgique (je parlerai essentiellement de la partie francophone du pays) et je tenterai de dire ce que recouvre le terme de médiation interculturelle en Belgique aujourd'hui, les métiers et les formations qui s'en revendiquent²⁶.

1. Back to the future

Début des années 1990, plusieurs événements, plus ou moins liés, marquent l'actualité en Belgique : les révoltes de Forest et leur forte médiatisation (mai 1991) la victoire électorale du Vlaams Blok²⁷ (novembre 1991), la création du Commissariat royal à la politique des immigrés²⁸. (1989) Ces événements ont en commun l'immigration. Pendant ces années, l'immigration et les immigrés, c'est-à-dire les personnes arrivées dans le cadre des migrations de travail et leurs descendants, refont la une des journaux papier, parlés et télévisés.

A cette époque, dans un contexte de discrédit de l'autorité publique et de hausse du sentiment d'insécurité, le gouvernement fédéral entend développer des politiques sociales (en réalité surtout axées sur la prévention et de sécurité), associant d'autres niveaux de pouvoirs – Régions et communes – ce qui donnera naissance aux contrats de sécurité. C'est à ce moment que des postes de fonctionnaires de prévention sont créés (1992), leur rôle s'inscrivant dans un travail à destination des groupes socialement fragilisés et les quartiers sujets à une délinquance plus importante²⁹. C'est ce que Andrea Rea a appelé « la Sainte Trilogie : Intégration, Insertion et Sécurité »³⁰.

Les immigrés et les jeunes qui sont nés et ont grandi en Belgique - toujours fantasmés comme de passage ou en voie de retour au pays – affirment davantage et sans

²⁶ Les observations et les remarques qui parsèment ce texte sont issues de retours de travailleurs de terrain que nous rencontrons dans nos différentes activités d'accompagnement, de formation, de concertation.

²⁷ Parti d'extrême droite flamand, s'auto-dissout en 2004 et revient sous le nom de Vlaams Belang suite à une condamnation du parti et à une possible interdiction de celui-ci.

²⁸ Devenu Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme en 1993 ; il a ensuite été scindé en deux organismes distincts : Myria, Centre interfédéral Migration, qui a gardé les missions en matière d'analyse des migrations, des droits fondamentaux des étrangers et de traite des êtres humains (2015) ; et Unia, Centre

interfédéral pour l'égalité des chances, qui a gardé les missions de lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité des chances (2016).

²⁹ Forum belge pour la prévention et la sécurité urbaine : Contrat de sécurité et de prévention : historique et évolution en 2002-2003

³⁰ Andrea Rea (1999). *Immigration, État, citoyenneté. La formation de la politique d'intégration des immigrés en Belgique* - Thèse de doctorat – ULB, 1999

cesser leur présence définitive, notamment par des revendications dans l'espace public, qui prennent parfois aussi l'allure de révoltes, et (re)deviennent la cible privilégiée de l'extrême-droite, en particulier flamande. C'est donc vers eux, bien que ce ne soit jamais clairement affirmé de la sorte, que sont dirigées les nouvelles politiques sociales et sécuritaires. C'est dans ce cadre qu'apparaissent les assistants de concertation, dont la mission consiste à renouer le dialogue entre la police et la population, et la médiation sociale/médiateurs sociaux, dont la mission consiste à rapprocher la commune des habitants. On pourrait dire qu'on adressait ainsi un message rassurant à une population inquiète, en mettant en place des actions et des programmes spécifiques de dialogue et de prévention des conflits.

C'est ainsi, en grande partie en lien avec la sécurité/insécurité, que la médiation entre en scène, mais aussi d'une façon plus générale en réponse aux ruptures des liens sociaux, en réponse aux conflits interindividuels, en réponse aux conflits urbains identitaires. On pourrait dire que plutôt que pour pacifier le(s) conflit(s), la médiation est d'abord envisagée pour les prévenir. En effet, le volet prévention des contrats de sécurité est central, voire prépondérant. En 1994, un arrêté royal³¹ instaure des contrats de prévention qui ont comme objectifs d'organiser la prévention afin d'optimiser le niveau de sécurité locale. La notion de local et de territoire prendra progressivement une importance croissante dans les politiques sociales, et ce jusqu'à aujourd'hui.

Entre 1994 et 1998, les agents de prévention et de sécurité font leur apparition. Ils doivent veiller à la lutte contre les nuisances publiques et renforcer la convivialité dans les communes et le bien-être des habitants. Entre 1998 et 2004, les contrats de sécurité³² deviennent "Contrats de sécurité et de prévention" et se concentrent progressivement autour de 6 thématiques : la médiation sociale, les problèmes liés à la scolarité, le travail avec les jeunes, le gardiennage des parcs, la sécurisation des logements sociaux et la lutte contre la toxicomanie. Il faut noter que, petit à petit, des gardiens de la paix³³, des gardiens de parcs et autres stewards dont le travail consiste, outre une présence visible en rue³⁴, d'intervenir et de prévenir toute situation « problématique » dans l'espace public.

³¹ Un arrêté royal contient les mesures permettant d'exécuter une loi ; je n'entrerai pas ici dans les arcanes juridiques belges, cependant pour qui est intéressé, voici : <https://www.justice-en-ligne.be/Arrete-royal>

³² Devenus de manière éphémère "Contrats de sécurité et de société en 1996.

³³ A ne pas confondre avec les gardiens de la paix français, en Belgique, ce sont des personnes qui ont des fonctions publiques de sécurité non policières.

³⁴ Ils ont un « uniforme » reconnaissable.

³⁵ « radicalisés » renvoyant uniquement à des personnes identifiées comme musulmanes.

³⁶ Je ne reviens pas ici sur la manière dont les autorités belges, dans un premier temps, au moment où il apparaît clairement que les migrants ne retourneront pas au pays, ont cherché des intermédiaires, mais n'aborderai

On pourrait continuer à s'intéresser à l'évolution des politiques sociales, mais elles ont peu changé quant à leurs objectifs, le gros des changements concernant les niveaux d'interventions et de compétences des acteurs et l'intitulé des programmes de ces politiques. Sauf signaler qu'après 2015-2016, à la suite des attentats à Paris et à Bruxelles, certains travailleurs sociaux, y compris certains médiateurs, ont reçu des demandes expresses de signaler d'éventuelles personnes « radicalisées ».³⁵

2. Oui, mais encore ?

Après cette longue introduction pour rappeler comment la médiation a pris place dans les politiques sociales (de fait socio-sécuritaires), venons-en aux métiers de la prévention, en particulier à la médiation et aux médiateurs, à la dimension (inter)culturelle de leur travail et à son actualité³⁶.

Les programmes de politique sociale, à partir des années 1990, ont ainsi créé ou mis en place des fonctions destinées à faire de la prévention dans l'espace public. Parmi ces nouvelles fonctions : médiateur social, médiateur local, médiateur interculturel, médiateur scolaire, tuteur, médiateur réparateur SAC (sanctions administratives communales), gardien de la paix, travailleur social de rue, éducateur et animateur.

Si ces métiers sont distincts, ils ont en commun l'objectif de prévenir des conflits, des incivilités, des comportements inadéquats sur un territoire particulier. Rien n'indique que le public auquel ils s'adressent est une population d'immigrés ou de personnes issues de l'immigration, sinon les communes, les territoires, les espaces où ils opèrent. Il s'agit essentiellement de lieux, d'espaces où se trouvent concentrés ou présents majoritairement des personnes en situation de pauvreté ou de précarité, étrangères et/ou immigrées ou issues de l'immigration³⁷. La dimension culturelle est ainsi présente dès le départ, même si, elle n'était pas spécifiée comme telle. On assiste là à une euphémisation des groupes ethniques qui sont désignés par le simple fait de parler de tel quartier ou de telle commune, ce qui aboutit paradoxalement à une ethnicisation de questions sociales.

A l'instar des grands frères qui ont joué un rôle dans les politiques sociales, dans l'encadrement des jeunes dans les banlieues des grandes villes françaises, dans les

que les métiers créés dans les nouveaux dispositifs sociaux et de prévention qui, de près ou de loin, ont à voir avec la médiation et la médiation interculturelle. Outre les " médiateurs naturels " que sont depuis ses débuts les leaders associatifs, politiques ou économiques, furent créées des instances intermédiaires sensées permettre aux immigrés qui s'y trouvaient de faire le lien entre leur communauté d'origine et les autorités, afin de relayer les attentes, les demandes, les questions, les souhaits, les besoins, etc. de celle-ci. Ces instances intermédiaires devaient aussi servir à familiariser les immigrés avec la chose publique (Conseils Consultatifs Communaux Immigrés) ou de relais associatifs (Commission mixte au Parlement bruxellois).

³⁷ Les néerlandophones adopteront le terme d'alochtones, qui sera repris par les francophones pendant quelques années. Il n'est plus guère utilisé en français.

années 1980-1990, ce furent surtout des personnes issues de l'immigration ou d'origine étrangère qui occupèrent ces métiers lorsque le territoire d'action était composé de populations étrangères et/ou d'origine étrangère. La « culture commune » semblait suffire à exercer de telles fonctions. On semblait ainsi identifier que le problème était d'abord culturel avant d'être social.

3. Pacification vs Emancipation

La médiation, telle qu'envisagée en Belgique, a d'emblée eu, et continue d'avoir un objectif de pacification plutôt que d'émancipation.

Si l'on considère, d'une part, l'objectif d'émancipation comme étant de faire de l'usager un sujet politique, de construire collectivement les normes, de privilégier l'*empowerment*, c'est-à-dire considérer le conflit comme intégrateur, de privilégier une approche collective ou communautaire et, d'autre part, l'objectif de pacification comme étant de faire de l'usager le public-cible d'une politique publique, de viser à la normalisation et à la dissolution du conflit, de professionnaliser les interventions et d'individualiser les problèmes, on peut affirmer que c'est la seconde option, celle de la pacification, qui est privilégiée et qui est au cœur de ces politiques, dont la médiation fait partie. L'objectif d'émancipation était et demeure anecdotique. J'y reviendrai.

Et en fin de compte, la dimension interculturelle semble avoir peu de liens avec ces politiques. En effet, si on considère que privilégier une approche interculturelle dans la recherche de solution à une situation problématique, équivaut à chercher un terrain d'entente, un compromis, une mise en relation et confrontation pour parvenir à une inclusion des points de vue et des populations, force est de constater que ce n'était pas le cas. Il s'agissait de faire comprendre et d'imposer un cadre normatif aux populations anciennement et/ou nouvellement installées et à leurs descendants, cadre normatif juridique et politique mais aussi culturel. L'interculturel comme tel avait et a me semble-t-il, peu en commun avec cette vision³⁸.

Je ne voudrais pas que l'on déduise de ce que j'ai écrit que les travailleurs sociaux n'ont fait et ne font que répondre à des injonctions de normalisation, de pacification et de contrôle de populations sans questionner ces injonctions, sans les contourner, sans leur résister. Que du contraire. Il reste que ce sont bien ces politiques qui sont décidées et mises en œuvre.

4. Médiation interculturelle, qu'en reste-t-il ?

J'imagine que d'autres, ailleurs dans ce numéro, auront dit ce qu'est ou devrait être la médiation interculturelle. Je ne m'étendrai pas sur la notion de médiation, que les lecteurs habituels de la revue connaissent et maîtrisent certainement. Quant à la notion d'interculturel, je vous renvoie pour les détails, trop longs à exposer ici, à ce que nous tentons de développer dans les formations que nous proposons³⁹ - sauf à en esquisser les grandes lignes. Comme le rappelle Abdelatif Chaouite⁴⁰, prendre en compte la dimension interculturelle des relations, entre individus et/ou entre groupes, c'est viser, tendre à une citoyenneté interculturelle, c'est-à-dire permettre l'intégration des dimensions et des enjeux liés à la diversité : non pas promouvoir ni valoriser la diversité comme un assemblage de différences qu'il s'agirait de faire cohabiter, coexister, faire vivre ensemble selon des normes et un cadre préexistant et peu susceptible d'être remis en question (il s'agira dès lors, simplement, de lever les malentendus et les incompréhensions culturels par la communication et/ou la médiation interculturelle, ce qui est bien entendu un travail nécessaire), mais il s'agira d'abord et surtout de mettre en œuvre et de permettre la possibilité de repenser la citoyenneté en intégrant les enjeux et les manifestations que la diversité pose et impose. Sinon, le risque est de ne considérer la relation interculturelle que comme un problème technique – de langue ou de codes culturels - à régler.

Il ne s'agit pas, en tout cas pas uniquement, de cela. Affronter la question interculturelle, c'est d'abord une disposition à se remettre en question, à questionner les évidences et surtout à envisager des modalités communes de vie collective. Une disposition qui inclut plutôt qu'elle n'intègre, parce qu'elle autorise et permet à l'autre de prendre part, à participer « au même titre que ». Les aspects techniques – médiation, communication – étant dès lors des moyens au service de ce projet. Il me semble que ce n'est pas, encore, le cas, du moins en Belgique.

Pour dire ce qu'elle est en Belgique, je propose de faire un détour par les métiers où la médiation interculturelle est nommée comme telle. Si, comme je l'ai évoqué, la fonction et les emplois de médiateurs sociaux ont été créés dès la fin des années 1990, la médiation interculturelle et les médiateurs interculturels semblent demeurer « marginaux ». Il faut bien évidemment nuancer cela, car médiation et médiateurs interculturels font eux aussi leur apparition à cette époque, mais cela concerne très vite et essentiellement la médiation interculturelle dans le

³⁸ La Ville de Namur fait, en partie, exception. Elle dispose d'un service de médiation interculturelle qui joue les intermédiaires entre la ville et les différentes communautés étrangères et leurs représentants.
<https://www.namur.be/fr/ma-ville/social/cohesion-sociale/egalite-des-chances/mediation>

³⁹ <https://www.cbai.be/formations/>

⁴⁰ Chaouite Abdelatif (2016) - *L'expérience interculturelle dans l'intervention sociale. Essai sur l'invisible des minorités visibles* – L'Harmattan,

milieu hospitalier et plus largement des soins et la fonction d'interprète-traducteur, que l'on retrouvera dans le champs socio-sanitaire mais aussi dans des associations ou des services publics souhaitant entrer en relation avec un public primo-arrivée ou primo-migrant. Cela est fondamental et nécessaire, mais il ne s'agit pas de médiation interculturelle, voire pas de médiation, sinon de traduction/interprétrariat⁴¹.

Il me semble que cela n'a guère changé au fil de ces 20 années. Si la fonction dans les hôpitaux et plus largement les services de soins s'est spécialisée, précisée, professionnalisée et est aujourd'hui un service essentiel du SPF Santé Publique⁴² - et c'est une bonne chose - il n'en est pas de même pour le reste des services ou actions dans lesquels la médiation interculturelle est annoncée. C'est généralement une médiation sociale accompagnée de (quelques) connaissances culturelles et/ou linguistiques, et qui relève davantage de la pacification de l'espace public et/ou social que d'un réel travail de médiation. Ou, autre champ d'intervention de la médiation interculturelle, elle intervient dans des situations de tensions ou de conflits qui portent sur des questions religieuses, que ce soit en entreprise ou dans le champ scolaire : il s'agira de gérer la diversité convictionnelle, diversité qui se résumera cependant au seul culte musulman^{43 44}.

5. Médiation interculturelle, à quoi forme-t-on ?

Dans la fiche Médiateur/trice interculturel·le du Service d'Information sur les Etudes et les Professions (SIEP), on lit que « *Le médiateur interculturel a principalement deux fonctions : l'interprétation de messages de différents interlocuteurs et la liaison entre deux mondes culturels. Il est celui qui rend compréhensibles, de manière bilatérale, les représentations culturelles, les valeurs et les normes qui y sont associées. Pour ce faire, il a pour rôle de les révéler, de les expliquer, de les mettre en relations. En fait, la médiation donne un sens à ce qui suscite beaucoup d'incompréhension, de malentendus et même de suspicion.*

Les interventions peuvent concerner des personnes isolées ou des groupes. D'une manière générale le champ d'action s'étend à tous problèmes de communication dans lesquels interviennent des facteurs culturels. Le médiateur interculturel contribue ainsi à

rapprocher les hommes au lieu de les isoler dans des aires culturelles, au propre et au figuré, qui sans cela n'ont de cesse que de trouver leurs limites d'exclusion et d'effacer la richesse de la diversité culturelle. »

Il n'est nulle part indiqué que la fonction vise à une transformation sociale, à un *empowerment*, à une émancipation des personnes « étrangères ». Les formations existantes, auxquelles renvoie le SIEP⁴⁵, concernent un apprentissage et une pratique classique de la médiation. La spécificité (inter)culturelle concernant essentiellement la maîtrise d'une ou plusieurs autres langues que celle qui a cours et/ou la connaissance de la /des cultures d'un pays ou d'un groupe/d'une communauté.

Je pensais que la transformation sociale que nous⁴⁶ envisageons et à laquelle nous préparons et formons depuis plus de 30 ans, ne serait aujourd'hui plus une anomalie du panorama des formations proposées. Je pensais que ce ne serait pas/plus uniquement la connaissance de la langue et de codes culturels spécifiques qui guideraient le choix de l'engagement d'une personne pour travailler comme médiateur interculturel. Ces deux aspects sont évidemment essentiels pour la prise en charge, l'orientation, l'insertion de qui vient d'arriver et/ou de qui reste étranger aux institutions, services et réalités sociales d'un pays qui n'est pas le leur depuis longtemps.

6. Pour conclure

Pour conclure, je dirais que ce qui devrait d'abord relever d'une posture, d'une ouverture, d'une capacité à faire de la place à l'Autre est, dans le cas de la médiation interculturelle, plutôt vu comme un outil technique pour intégrer, pour traduire/interpréter ou pour décoder des comportements. Peut-être gagnerait-on à envisager ces enjeux de médiation comme un ensemble d'opportunités visant à permettre à la société et aux institutions publiques de changer, de se transformer de manière à être en capacité d'inclure la nouveauté, la diversité. Ce faisant, il s'agit là de la possibilité de dépasser les limitations des dispositifs de médiation sociale et interculturelle depuis le contexte de leur apparition, et que nous nous sommes attachés à définir quant à certaines de leurs composantes.

[Retour à la table des matières](#)

⁴¹ Il y a évidemment aussi le travail en ethnopsychiatrie que certains services ou associations ont mis en place, mais on est, me semble-t-il, davantage dans le soin et l'accompagnement thérapeutique.

⁴² <https://www.health.belgium.be/fr/sante/organisation-des-soins-de-sante/qualite-des-soins/mediation-interculturelle-dans-les-soins-de>

⁴³ Il faut cependant citer les travaux de l'IRFAM, en particulier ceux de Leïla Scheurette et Altay Manço sur la médiation interculturelle en entreprise : <https://www.irfam.org/wp-content/uploads/etudes/Analyse022021.pdf>, ils sont novateurs et prometteurs, gageons qu'ils ouvriront des perspectives de nouvelles formes d'intervention, dans ce cas en entreprise, afin de favoriser l'inclusion des diversités dans l'entreprise et plus largement dans le monde du travail.

⁴⁴ Signalons aussi, dans cet ordre d'idée, le projet du CISMOC (Centre Interdisciplinaire d'Études de l'Islam dans le Monde Contemporain) visant à rapprocher musulmans et non-musulmans : <https://www.rtbf.be/article/mediateur-interculturel-une-idée-prometteuse-pour-le-dialogue-entre-musulmans-et-non-musulmans-9113245>

⁴⁵ <https://metiers.siep.be/metier/mediateur-mediatrice-interculturel-le/#formations-liees>

⁴⁶ Nous, c'est-à-dire le CBAI. Je vous renvoie, une nouvelle fois, au programme de formation que nous proposons : <https://www.cbai.be/formations/agent-de-developpement-et-de-mediation-interculturel/>